

Notification du gouvernement slovène en vertu de l'article 10, paragraphe 2, de la directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil (la «directive sur le gaz») concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel pour ce qui est de la désignation de Plinovodi, d. o. o., Cesta Ljubljanske brigade 11b, 1001 Ljubljana en tant gestionnaire du réseau de transport en Slovénie

(2013/C 182/08)

À la suite de l'adoption le 11 juillet 2012 de la décision finale par l'autorité de régulation slovène en ce qui concerne la certification de Plinovodi, d. o. o., Cesta Ljubljanske brigade 11b, 1001 Ljubljana, en tant que gestionnaire de réseau de transport indépendant (chapitre IV de la directive sur le gaz), le gouvernement de la République de Slovénie a notifié à la Commission l'approbation et la désignation officielles de cette société en tant que gestionnaire du réseau de transport en Slovénie conformément à l'article 10 de la directive sur le gaz.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse suivante:

Ministère des infrastructures et de l'aménagement du territoire
Langusova 4
SI-1535 Ljubljana
SLOVENIJA

Tél. +386 14788000
Fax +386 14788139
Courriel: gp.mzip@gov.si
<http://www.mzip.gov.si>
